

Ville d'Aix-en-Provence

TRAMES NOIRES

Val Saint André



DGA infrastructures et déplacements
Direction Signalisation Eclairage Public



Ville d'Aix-en-Provence

Définition :

« La trame noire est un réseau formé de corridors écologiques caractérisé par une certaine obscurité. »

Nées dans **le sillage de la trame verte et bleue**, l'objectif des trames noires est de protéger **la biodiversité nocturne de la pollution lumineuse**.

Le cadre normatif et réglementaire :

- Norme NF C17-200 Installations électriques extérieures,
- Norme NF EN 13201 Exigences de performances en éclairage public,
- Arrêté 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses,



Ville d'Aix-en-Provence

Arrêté 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses :

S'applique aux installations d'éclairage

- Article 1 : définit les types d'installation visé (éclairage public voirie, illuminations, commerces, parcs, équipements sportifs ...)
- Article 2 : fixe les modalités d'éclairage (horaires en fonction de l'usage et des lieux)
- Article 3 : fixe les caractéristiques de l'éclairage, températures de couleur, Ulor en fonction des ites, gêne riverains etc ...
- Article 4 : fixe les modalités dans les parcs naturels, les sites d'observation astronomique, domaine maritime et fluvial, ...
- Article 5 : liste les données a transmettre à l'autorité de contrôle de conformité
- Article 6 : décrit la possibilité de déroger pour les communes inscrites dans un périmètre protégé (observation astronomique)
- Article 7 : liste les arrêtés abrogés
- Article 8 : Indique la temporalité de mise en conformité de l'éclairage (2025 : privé Ulor, ...)

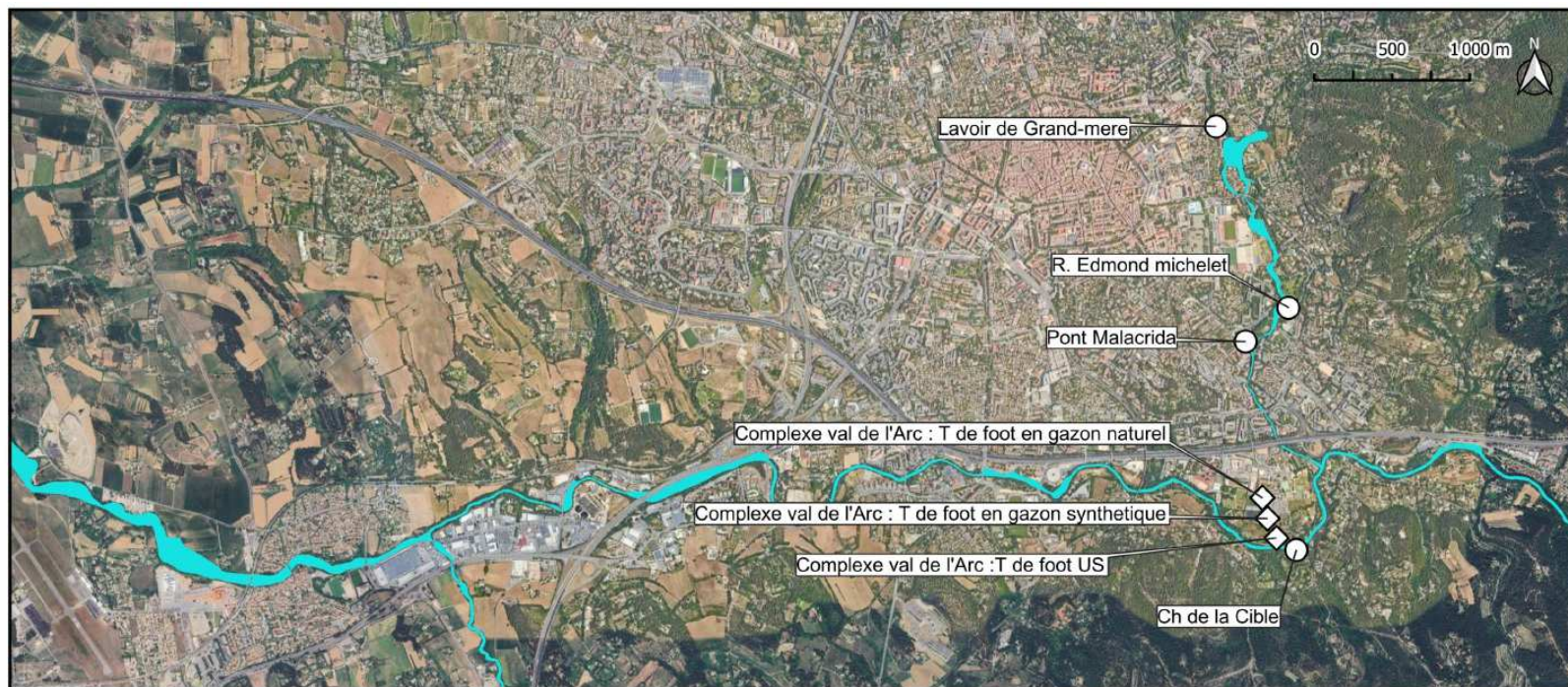


Ville d'Aix-en-Provence

Les actions combinées avec la Ville, l'Agence de l'Eau, Le CEREMA, MENELIK, le Musée d'Histoire Naturelle

- PHASE 1 : 2024

400 000 € TTC avec 70%
Agence de l'eau et 30%
Ville d'Aix en Provence



Copie de lancement du projet de Trame noire fluviale 2024-2025 – 19 mars

Ville d'Aix-en-Provence

Les actions combinées avec la Ville, l'Agence de l'Eau, Le CEREMA, MENELIK, le Musée d'Histoire Naturelle

- PHASE 2 : 2025

En cours de chiffrage
pour subventions

